Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE AU CAIRE

PROCES-VERBAL
Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociales (CCPAS)

Le conseil consulaire pour la protection et l'action sociales s'est réuni le 14 novembre 2017 à 15h, sous la présidence du Consul général, M. Olivier PLANÇON

Membres présents :
Mme Régine PRATO, Conseillère consulaire, Conseillère A.F.E, Vice-présidente du Conseil consulaire
Mme Marianick URVOY, Conseillère consulaire
M. Serge MANOURY, en remplacement de M. Nabil HAJLAOUI, Consul général de France à Alexandrie
M. le Docteur Sabry GHALI, Médecin conseil du Consulat général de France au Caire
Mme Djamila BENDERBOUS, Présidente de l'association locale ADFE
Mme Myriam SAMNA-CHAKER, Présidente de l'association des familles franco-égyptiennes
Mme Renée BLANDIN, Conseillère honoraire des Français de l'étranger, Vice-présidente de la société française de bienfaisance en Egypte
Mme Karima EL MINIAWI, Présidente de la Société Française de Bienfaisance
M. Jérôme BACONIN, Chef du Service Economique auprès de l'Ambassade de France au Caire
M. Didier VENDRÔME, Consul adjoint, chef de chancellerie, Consulat général de France au Caire
Mme Valérie BUTEAU, Administration des Français, Consulat général de France au Caire
M. Rodolphe GAFFET, Administration des Français, Consulat général de France au Caire
Mme Laurence SAMI, Agent du Consulat général de France au Caire

Membres excusés :
M. Hervé MAJIDIER, Conseiller consulaire
Mme Delphine POUPART, Présidente de l'association locale UFE
Mme Agathe JULIA, Présidente de l'association Caire Accueil

Après un mot d'accueil, le président souligne le rôle important joué par les associations de la communauté française dans l'aide sociale aux membres de notre communauté les plus fragiles et rappelle la confidentialité qui s'attache aux délibérations du conseil consulaire pour la protection sociale.

Il propose de passer à l'examen des points de l'ordre du jour.

I - Bilan sur l'action sociale 2017

Le consul-adjoint, chef de chancellerie, informe les membres du conseil du suivi de la consommation du budget de protection sociale pour les Consulats Généraux de France au Caire et à Alexandrie.

Le budget accordé en 2017 pour la protection sociale est de 98 006 euros, dont 7 000 euros au titre des secours occasionnels et aides exceptionnelles (SO-AEX). Les prévisions de dépenses sont à ce jour de 83 268 €.

A- Taux de base retenu :

La proposition du conseil pour la protection sociale de novembre 2016 de réduire le taux de l'allocation de base pour l'Egypte à 290 €, au lieu de 380 €, n'a finalement pas été retenue par la Mission de l'Aide à la Scolarité et de l'Action Sociale du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour l'année 2017. Les éléments d'appréciation de la situation économique, notamment l'instabilité du taux de change entre la livre égyptienne et l'euro et les fortes perspectives d'inflation, transmis lors du dernier conseil et en février 2017, ont amené la mission de l'action sociale a préféré le maintien d'un taux de base à 380 € pour l'année 2017.

B- Consommation par type d'allocation :

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2017, hors Secours Occasionnels et aides exceptionnelles (SO-EX hors SO-EX), sont de 82 637 euros. A ce jour, **les dépenses pour SO-EX sont de 631 euros.**

- 18 allocations de solidarité sont versées chaque mois pour des personnes de plus de 65 ans. Une allocataire est décédée en décembre 2016 (- 4560 €). **Le montant total des allocations de solidarité versé au titre de 2017 sera de 62 832 €.**

- 2 enfants handicapés bénéficient d'une allocation mensuelle de 109 € et d'une aide continue mensuelle de 151 €. Par ailleurs, 2 enfants ont bénéficié d'une allocation mensuelle pour handicap de 109 € jusqu'en mai 2017, date de leur départ de la circonscription (- 1526 €). **Le montant total des allocations enfants handicapés versé au titre de 2017 sera de 7 330 €.**

- 2 adultes handicapés ont bénéficié d'une allocation mensuelle (380 € + AD de 75 € et AC –« besoin d'accompagnement »- de 151 €). Lors d'un contrôle effectué en octobre dernier, il est apparu que l'un des allocataires, allocataire depuis janvier 2017 au Caire et ancien allocataire du Consulat Général de France à Annaba, séjournait en Algérie depuis avril 2017. L'allocation a été suspendue et pourra être demandée au Consulat général de France à Annaba, informé du dossier. **Le montant total des allocations adultes handicapés versé au titre de 2017 sera de 10 239 €.**

- Un enfant bénéficie d'une allocation de Secours Mensuel Spécifique Enfant (SMSE) de 123 euros par mois pour couvrir des frais de suivi médical. **Le montant total de l'allocation SMSE versé au titre de 2017 sera de 1 476 €.**

- Par ailleurs, une famille, franco-yéménite, a bénéficié en 2017 de deux mois **d'allocation à durée déterminée pour un montant de total 760 €** avant son rapatriement définitif vers la France (- 690 € - deux secours occasionnels avaient été versés fin 2016 et une allocation à durée déterminée en décembre 2016).

- L**es dépenses pour SO-EX sont de 631 euros** au jour du conseil. Deux aides ont été accordées en 2017. L'une a permis de régler des dépenses afférentes au départ en urgence d'une ressortissante française en difficulté et de son enfant et d'un Français de passage en difficulté.

II - Préparation du budget 2018

A -Taux de base :

Le Conseiller économique dresse le bilan de la situation économique du pays depuis la forte dévaluation de la livre égyptienne en novembre 2016. Les salaires moyens dans le privé et dans le public restent bas (privé : 2900 livres, public : 5000 livres) et reflètent une grande diversité de salaires. L'inflation est forte. Elle est en glissement à près de 30 %. Le taux moyen d'augmentation des prix de septembre 2016 à septembre 2017 est de 27,4 %. Les biens alimentaires ont augmenté de 34 % et les produits de santé de 25,8 %. Les taux de change entre la livre égyptienne le dollar nord-américain ou l'euro sont maintenant assez stables. La livre égyptienne pourrait s'apprécier à la marge en 2018.

Au vu de ces éléments, le service économique recommande au conseil consulaire « de proposer un maintien du taux de base à son niveau actuel permettant de rattraper l'inflation enregistrée depuis septembre 2016, d'anticiper les hausses de prix prévisibles sur 2017/18 et de prévenir l'effet change lié à l'appréciation possible de la Livre égyptienne » (cf. note du service économique en annexe).

Mme Prato, conseillère consulaire, constate par ailleurs que de plus en plus de salariés « d'institutions françaises » lui rapportent les difficultés rencontrées du fait de la baisse ressentie de leur pouvoir d'achat. Ils se plaignent de salaires bas et de la forte évolution des prix ces dernières années.

Le conseil consulaire, tenant compte de l'évolution des prix en 2017 (notamment dans les domaines de l'alimentaire et de la santé), des perspectives d'une augmentation soutenue des prix en 2018 (autour de 22 %) et de l'évolution des taux de change, propose à l'unanimité le maintien du taux d'allocation de base à 380 € pour 2018.

B - Examen des dossiers individuels (cf. tableaux des propositions budgétaires au titre de l'année 2018, jointe au présent procès-verbal) :

Le Consul Général précise que les renforcements des effectifs du consulat général ont permis d'effectuer des visites aux domiciles de la plupart des allocataires (19 visites effectuées - cf. fiches synthétiques en pièce annexe).

1) reconduction :

Le consulat général a établi des certificats de vie pour l'ensemble des allocataires.

Le Consul Général retient de ces visites qu'aucun abus manifeste n'avait été constaté mais que d'un allocataire à l'autre, les situations étaient contrastées. Certains allocataires bénéficient de logements anciens mais confortables, dont les loyers ont été fixés à un prix très modéré, jamais réévalué. D'autres allocataires vivent dans des conditions très modestes.
Ces visites ont mis en valeur aussi le fait que certains allocataires n'étaient pas toujours isolés et avaient des descendants qui seraient susceptibles de prendre en charge au moins partiellement leurs ascendants.

Le Consul Général attire l'attention du conseil sur le fait que conformément à l'article 205 du code civil « les enfants doivent des aliments à leurs père et mère qui sont dans le besoin ».

L'agent en charge des affaires sociales qui a effectué les visites observe notamment l'absence de déclaration de contribution de descendants dont certains d'entre eux sont établis à l'étranger depuis plusieurs années.
Il est convenu que les enquêtes soient poursuivies auprès de ces familles et qu'en fonction des résultats, serait proposé au conseil, le cas échéant, la modulation ou la suspension du versement des allocations.

Le conseil propose de reconduire les allocations suivantes,

- 18 allocations de solidarité (AS)
- 1 allocation pour adulte handicapé (AAH) avec une aide discontinue (AD),
- 2 allocations pour enfant handicapé (AEH) avec chacun une aide complémentaire (AC)
- 1 secours mensuel spécifique enfant (SMSE)

- Enfin le conseil souhaite que la provision pour secours occasionnels et aides exceptionnelles (SO-AEX) d'un montant de 7 000 euros soit reconduite. Les crédits utilisés en 2017 pour les SO-AEX sont certes faibles mais ils ne préjugent pas de la situation à venir.

Mme Régine Prato, Présidente de l'association de la Banque Alimentaire et Conseillère consulaire ajoute le fait qu'en 2017 de nombreuses demandes d'aides ont été prises en charge par l'association mais que la suppression partielle de la réserve parlementaire, source principale de financement de l'association, pourrait rendre plus difficile ces prises en charges dans les années à venir.

2) nouvelles demandes :

3 nouvelles demandes d'allocation de solidarité sont examinées. Les deux premières sont acceptées, la troisième est rejetée car hors barème.

III - Examen des demandes de prise en charge partielle de la cotisation à la CFE

Une demande a été présentée aux membres de conseil par courriel en février 2017 et a été transmise avec un avis favorable.

Une demande a été présentée en avril et retirée en septembre. L'intéressée a déclarée qu'elle allait recevoir l'aide de sa mère.

D – Points divers

Mme Régine PRATO, vice-présidente du conseil consulaire, rappelle que l'aide apportée aux français résidents (et notamment aux personnes allocataires du CCPAS) par l'association « Banque alimentaire », a bénéficié à 18 personnes sous formes de bons alimentaires et se chiffre à ce jour pour l'année 2017 à près de 38 000 egp soit 1 800 €. L'ensemble des aides de l'association en 2017 s'élève à près de 100 000 egp soit 4 800 €.

La Banque alimentaire a par ailleurs bénéficié d'un don de M. Hervé MAJIDIER, conseiller consulaire, de près de 32 700 egp, soit 1 656 €, correspondant au montant de ses indemnités du 1er semestre.

Mme Prato, soutenue par les membres du conseil, propose que les associations d'entraide échangent systématiquement les informations concernant les aides accordées afin d'utiliser aux mieux les ressources disponibles en fonction de la situation réelle des demandeurs.

Le Président remercie les associations pour leur dévouement et l'aide très appréciée qu'elles apportent dans des situations difficiles.

*
* *

Pour conclure, la demande budgétaire totale pour l'Egypte au titre de l'année 2018 s'élève, sur une base de taux de base inchangé, à 86 412 € pour allocations et 7 000 euros pour les secours occasionnels et aides exceptionnelles, soit un total de 93 412 € (cf. tableaux des propositions budgétaires au titre de l'année 2018, jointe au présent procès-verbal).

Olivier PLANÇON,
Consul Général de France au Caire